

Paraphe fait par le Président : Thierry NOGUET

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 044-264402504-20240403-20240403_01_CA-DE



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°20240403-01
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE	Séance du 03/04/2024
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTOIR DE BRETAGNE	
Convocation : le 19 mars 2024 Nombre de membres : en exercice : 11 convoqué.e.s : 11 présent.e.s : 10 procurations : 0 excusé.e.s : 1	Le mercredi 3 avril deux mil vingt quatre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de, Monsieur Thierry Noguét, Président du CCAS.
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS	Présent.e.s : M. Noguét, Mme Riffaut, Mme Talbourdel, Mme Jaunet, M. Jouand, M. Petrel, Mme Ravache, M. Pallier, M. Leveau, M. Grimaud Excusé.e.s : M. Patissier, Secrétaire de Séance : Mme Bonabal, Directrice du CCAS.

Le Conseil d'administration élit Mme Riffaut pour présider le vote du compte administratif. Il est rappelé que le Président du CCAS peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est rappelé que le compte administratif retrace, côté CCAS, pour l'année écoulée, les dépenses telles qu'elles ont réellement été effectuées et les recettes telles qu'elles ont été réellement encaissées.

Vu l'exposé des motifs,

Vu la maquette du Compte administratif jointe en annexe,

Sous la présidence de Mme Riffaut, Vice-Présidente, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DONNE ACTE** à Mme la Présidente à l'unanimité (9 voix, le Président ne prenant pas part aux votes) de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget du CCAS de la Ville de Montoir-de-Bretagne qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice	221 680,44	183 523,32
Report de l'exercice N-1		46 021,91
Total (report+ résultat année N)		229 545,23
Résultat cumulé		7 864,79

Le compte administratif 2023 laisse apparaître un excédent cumulé de 7 864,79€

Le compte administratif 2023 est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de l'année 2023

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montoir-de-Bretagne, le 05/04/2024

Acte rendu exécutoire

Après envoi à la Préfecture le :

Et affichage le :

Le Président du CCAS

Thierry Noguét

